



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de février 2010 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-troisième jour de février deux mille dix (23/02/2010) à 20 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine  
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
M. Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs  
Mme Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie  
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, et monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et du bâtiment, assistent également à la séance.

**10-02-01**

**PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une première séance de travail d'une durée de deux heures ayant eu lieu le 16 février dernier où il fut question des sujets suivants: aménagement du territoire (laboratoire rural de la sapinière à bouleaux jaunes: présentation de madame Valérie Laberge, consultation sur l'occupation du territoire, appel: procès rivière Port-au-Persil, plan de développement de la zone agricole: mise en œuvre); gestion des matières résiduelles (commentaires appel d'offres collecte sélective, phase 1 écocentre, Aurel Harvey & Fils: pénalité, nouvelle offre); administration générale, sécurité publique, greffe et développement régional (laboratoire rural: embauche de la personne ressource, suivi, renouvellement du contrat 9-1-1 avec CAUCA: suivi, communautés rurales branchées: suivi, téléphonie IP: suivi, méritas à monsieur

Pierre Asselin pour son implication dans Saumon Rivière-Malbaie, Aéroport de Charlevoix : suivi); et d'une seconde séance de travail d'une durée de trois heures ayant eu lieu à 17 h, précédant le présent conseil où il fut question des sujets suivants : culture (Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) : suivi par madame Catherine Gagnon, agente de développement culturel du CLD de la MRC de Charlevoix-Est); aménagement du territoire (consultation des organismes : suivi, modification du RCI camping, plan de développement de la zone agricole : financement pour mise en œuvre, suivi, suivis divers); gestion des matières résiduelles (modification du règlement de tarification (passage de 2 tonnes à 1 tonne gratuite au LET), appel d'offres collecte sélective et appel d'offres pour l'achat de bacs roulants de 1 100 litres, octroi du contrat d'installation et de fourniture d'un réservoir de diesel hors sol à Groupe Pétrisol, entente de la pénalité à Aurel Harvey & Fils : réfection du chemin Snigole, relocalisation des bacs à la MRC, avant-projet de réfection du chemin d'accès au LET, chemin Snigole, proposition de services professionnels, CIMA (16 200 \$ plus taxes)); présentation Centre d'études collégiales en Charlevoix – projet de campus; administration générale, greffe et développement régional (TNO : mandat architecte pour projet à Sagard, pacte rural : transfert de l'enveloppe totale au CLD, approche territoriale intégrée : nomination d'un élu pour la MRC et un élu par municipalité, Québec en forme : suivi gestion à la MRC, lots intramunicipaux : 1-Octroi d'un contrat au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix et 2-Volet II : dépôt d'un projet pour les Palissades, suivis dossiers divers); l'ordre du jour est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

**10-02-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2010.

**10-02-03**      **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-02-10 (POUR LE CHANGEMENT D'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES)**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 194-02-10 suivant :

### **Article 1 - Titre du règlement**

Le présent règlement portera le titre de : Règlement numéro 194-02-10 modifiant le règlement numéro 32 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est et modifiant le règlement numéro 78-96-11 modifiant le règlement numéro 32 déterminant certaines modalités de l'administration de la MRC de Charlevoix-Est et le règlement numéro 54 relatif à la modification de l'ouverture des assemblées.

### **Article 2 - Tenue des séances ordinaires du conseil des maires**

L'article 2 du règlement numéro 32 est abrogé et remplacé par le suivant :

Article 2 Les sessions ordinaires du conseil de la MRC de Charlevoix-Est sont tenues le dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, le 4<sup>e</sup> mercredi de novembre et le 3<sup>e</sup> mardi de décembre.

### **Article 3 - Heure des sessions ordinaires du conseil des maires**

L'article 3 du règlement numéro 78-96-11 est abrogé et remplacé par le suivant :

Article 3 Heure des sessions

L'heure des sessions régulières du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est fixée à 19 h.

### **Article 4 - Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

10-02-04

**VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de procéder au renouvellement de l'entente dans le cadre du programme « Ville et villages d'art et de patrimoine » pour une période de trois ans avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix-Est.

Il est également résolu :

- d'autoriser le préfet, monsieur Bernard Maltais, et le directeur général, monsieur Pierre Girard, à signer ladite entente;
- d'adopter le rapport d'activités et financier de l'agente de développement culturel pour l'année 2009-2010, conformément au protocole d'entente avec le MCCCF concernant le projet « Ville et villages d'art et de patrimoine ».

c. c. Madame Marthe Lacombe, Direction régionale de la Capitale-Nationale, MCCCF  
Monsieur Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

10-02-05

**TRANSPORT ADAPTÉ : CONFIRMATION DES QUOTES-PARTS 2009-2010 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer au ministère des Transports du Québec (MTQ) le versement des quotes-parts pour le transport adapté pour les années 2009-2010 au coût de 20 000 \$ pour 2009 et 20 000 \$ pour 2010.

c. c. Mme Jocelyne St-Pierre, déléguée régionale, MTQ  
Mme Martine Savard, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

**COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : RÉOLUTION D'INTENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est considère comme prioritaire le projet visant à desservir près de 1 000 résidences en matière d'accès à Internet haute vitesse qui ne sont pas desservies actuellement sur son territoire et que le projet global comporte près de 3 000 portes à l'échelle des MRC de Charlevoix-Est, de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est, conjointement avec les MRC de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré, a déposé un projet auprès du Programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total du projet s'élève à 2 258 613 \$ et que le Programme Communautés rurales branchées peut octroyer une contribution de l'ordre de 66,67 % du coût du projet, jusqu'à concurrence de 1 479 149 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC doivent contribuer financièrement à la réalisation du projet en investissant une contribution du milieu et que les redevances du secteur privé ne sont pas admissibles à titre de contribution du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le montage financier prévoit une somme de 388 669 \$ qui est requise à titre de contribution du milieu, comprenant un engagement financier de 90 000 \$ provenant des MRC (30 000 \$ par MRC partenaire), et qu'il reste ainsi la somme de 298 669 \$ à obtenir à titre de contribution du milieu, soit la somme de 100 000 \$ par MRC partenaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette somme de 100 000 \$ par MRC peut faire l'objet d'un emprunt dont le remboursement sera effectué à partir des revenus liés aux opérations des services, incluant les redevances du secteur privé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement :

**QUE** la MRC de Charlevoix-Est entérine le principe concernant un emprunt de 100 000 \$ à titre de contribution additionnelle du milieu, en plus de son investissement prévu de 30 000 \$, pour assurer la réalisation du projet tel que déposé au Programme Communautés rurales branchées du MAMROT.

c. c. Monsieur Paul Arsenault, directeur régional, Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAMROT  
Monsieur Dominic Tremblay, préfet, MRC de Charlevoix  
M. Pierre Lefrançois, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré

**10-02-07**

**COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES : AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Boudreault qu'à une prochaine séance du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt relatif à la contribution de la MRC de Charlevoix-Est à la réalisation du projet déposé au Programme Communautés rurales branchées et ayant comme objectif de réaliser le déploiement d'Internet haute vitesse équitable pour les secteurs non desservis des MRC de Charlevoix-Est, de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré.

c. c. Monsieur Paul Arsenault, directeur régional, Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAMROT  
Monsieur Dominic Tremblay, préfet, MRC de Charlevoix  
M. Pierre Lefrançois, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré

**10-02-08**

**COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : CONSULTATION SUR LE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DE SES IMMEUBLES**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal 2010-2013 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Charlevoix.

c. c. M. Robert Labbé, directeur général, Commission scolaire de Charlevoix

### **PROJETS À SAGARD : MANDAT À UN ARCHITECTE**

Le conseil des maires demande au directeur général, monsieur Pierre Girard, une demande d'appel d'offres à Normand Desgagnés architecte relativement au projet de parc urbain et au projet de plage à Sagard.

10-02-09

### **VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DANS LE TNO DE CHARLEVOIX-EST : MISE EN COLLECTION**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à la mise en collection des ventes pour non-paiement de taxes sur le Territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est selon la liste déposée en séance de travail et de déléguer le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour procéder à cette vente.

c. c. Mme Hélène Lavoie, MRC de Charlevoix-Est

10-02-10

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE 2010 AU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement :

- de reconnaître la municipalité de L'Anse-Saint-Jean comme municipalité mandataire;
- de contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour une somme de 2 279,96 \$;
- de contribuer financièrement à tout déficit d'opération du Transport adapté du Fjord inc. pour l'exercice financier 2009;
- d'accepter de financer 20 % des coûts avec les autres municipalités participantes;
- de faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. au 15, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean (Québec) G0V 1J0, qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.

c. c. Transport adapté du Fjord inc.

10-02-11

**AVIS DE MOTION, MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 122-04-02 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE CAMPING SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

AVIS DE MOTION est donné par madame Lise Lapointe qu'à une prochaine de séance de ce conseil sera présenté une modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02, concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'état du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

10-02-12

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR MISE EN ŒUVRE**

**CONSIDÉRANT** l'élaboration du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** les objectifs du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé quant à la zone agricole;

**CONSIDÉRANT** le plan de diversification et de développement économique lequel vise comme axe de développement le secteur bioalimentaire;

**CONSIDÉRANT** les conditions difficiles d'emploi et les indices économiques négatifs que connaît la MRC et qui lui a valu le titre de MRC dévitalisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour solliciter des aides financières pour la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole auprès des organismes suivants : Développement économique Canada, ministère de l'Agriculture des Pêches et de l'Alimentation du Québec, Union des producteurs agricoles du Québec, ministère du Développement économique, de l'Innovation et l'Exportation, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Bureau de la Capitale-Nationale, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Conférence régionale des élus et CLD de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Pierre Girard, directeur général, MRC de Charlevoix-Est  
Mme France Lavoie, directrice générale, MRC de Charlevoix-Est

10-02-13

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : DEMANDE DE DÉLAI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui précise qu'un délai peut être accordé;

**CONSIDÉRANT** la demande de la municipalité de Saint-Siméon laquelle requiert 30 jours supplémentaires pour donner son avis sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'élection récente de cinq nouveaux membres sur le conseil municipal de Saint-Siméon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de demander au ministre de prolonger le délai prévu à l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* jusqu'au 7 avril 2010.

c. c. M. Paul Arsenault, directeur régional, MAMROT

10-02-14

**OCTROI DU CONTRAT D'INSTALLATION ET DE FOURNITURE D'UN RÉSERVOIR DE DIESEL HORS SOL À GROUPE PÉTROSOL**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'installation et de fourniture d'un réservoir de diesel hors sol à Groupe Pétrosol pour une somme de 26 822,10 \$ taxes incluses plus 150 \$ pour une boîte électrique, le tout payé à même le budget d'exploitation du LET.

10-02-15

**ENTENTE POUR LE RÈGLEMENT DE LA PÉNALITÉ À AUREL HARVEY & FILS CONCERNANT L'OPÉRATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

**CONSIDÉRANT** que certains travaux du contrat d'opération du lieu d'enfouissement sanitaire réalisés par l'entreprise Aurel Harvey et fils en 2009 n'ont pas été exécutés à la satisfaction de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que ces défauts d'exécution représentent pour la MRC des coûts supplémentaires appréciables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que la MRC accepte l'entente suivante en compensation des défauts d'exécution :

- Aurel Harvey & Fils inc. vend à la MRC à son prix coûtant, 3 000 tonnes métriques de matériaux granulaires 0-3/4 de pouces pour la somme de 20 000 \$ plus taxes incluant le transport et toutes les redevances;
- Aurel Harvey & Fils s'engage à mettre en place et à compacter sans frais les 3 000 tonnes de matériel granulaire;
- Aurel Harvey et fils s'engage à fournir sans frais la machinerie pour le redressement des fossés du chemin Snigole;
- Ces travaux devront être effectués au printemps 2010;
- Un employé de la MRC procèdera à la surveillance des travaux;
- Cette entente met fin au litige entre les parties;
- Les montants dus à Aurel Harvey & Fils pour les deux mois restants de l'opération 2009 seront payés dès que les travaux mentionnés ci-dessus seront exécutés.

c. c. M. Bernard Harvey, président, Aurel Harvey & Fils inc.

10-02-16

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ACHAT, OUVERTURE DE PISTE ET DIVERS**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement ce qui suit :

- d'acheter un ordinateur auprès de Approach Navigation Systems inc. au coût de 4 032 \$ taxes incluses;
- d'adopter un plan d'aménagement d'ensemble afin de planifier la localisation d'un hangar sur le site de l'Aéroport;
- de mandater la direction générale à autoriser l'ouverture de la piste de l'Aéroport à la demande des partenaires dans la mesure où ceux-ci assurent les coûts relatifs à une telle ouverture.

c. c. M. André Tremblay, MRC de Charlevoix-Est

10-02-17

**LABORATOIRE RURAL « CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL, TRAVAIL ATYPIQUE ET MILIEU DE VIE RURAL » : ENGAGEMENT DE MADAME MARIE-ÈVE GAGNON À TITRE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** les résultats concluants des tests de psychométrie réalisés par la candidate auprès de Formaction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de procéder à l'engagement de madame Marie-Ève Gagnon à titre d'agente de développement social pour la durée du projet de laboratoire rural portant sur la conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural.

10-02-18

**APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE, NOMINATION D'UN ÉLU**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer monsieur Sylvain Tremblay comme représentant élu au sein du comité pour l'Approche territoriale intégrée (ATI).

c. c. Mme Christine Sirois, coordonnatrice ATI

10-02-19

**OCTROI D'UN CONTRAT AU GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** que la convention d'aménagement forestier (CAF) conclut entre la MRC de Charlevoix-Est et le Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix (GPBPC) le 29 octobre 2003 est venue à échéance le 29 octobre 2008;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas dans l'intention de la MRC de renouveler cette convention;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite se baser sur une des orientations du nouveau régime forestier québécois qui est de « Favoriser un approvisionnement stable de matière ligneuse en instaurant un droit de premier preneur »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce droit permettrait au GPBPC le privilège de récolter et d'effectuer des travaux d'aménagement requis sur des lots qui faisaient partie de la CAF;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 09-04-29 par laquelle le conseil des maires octroyait un droit de premier preneur au Groupement l'année dernière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur XXX et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'octroyer un droit de premier preneur au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix, pour l'année 2010, sur les lots 256 à 261, cadastre de la paroisse de Sainte-Agnès (parcelle 1595) et 454 partie, cadastre de la paroisse de Sainte-Agnès (parcelle 1547), pour une somme totale de moins de 25 000 \$ incluant les taxes;
- de mandater l'ingénieur forestier de la MRC, monsieur Stéphane Charest pour la rédaction du contrat;
- de déléguer le préfet et le directeur général pour signer ledit contrat pour et au nom de la MRC.

c. c. M. Jean-Luc Fafard, directeur général, GPBPC  
M. Stéphane Charest, ingénieur forestier, MRC et CLD de Charlevoix-Est

**10-02-20**

**LOTS INTRAMUNICIPAUX : OCTROI DE SIX BAUX À LA ROUTE BLEUE DE CHARLEVOIX, DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 09-05-17 par laquelle le conseil des maires octroie six baux à la Route bleue de Charlevoix, en territoire public intramunicipal à des fins d'abris naturels, d'aires de repos, d'arrêts d'urgence et/ou de campings rustiques, et ce, sous réserve de l'obtention d'une autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à la suite d'une consultation des Autochtones;

**CONSIDÉRANT QUE** les baux n'ont pas encore été signés par les deux parties puisque l'autorisation du MRNF n'a pas encore été obtenue;

**CONSIDÉRANT** la nomination d'un nouveau préfet en novembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déléguer le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Bernard Maltais, et le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour signer lesdits baux.

10-02-21

**LOTS INTRAMUNICIPAUX : PROJET D'ACTE NOTARIÉ POUR LA SERVITUDE DE PASSAGE EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL POUR LE PROJET D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON, DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 09-05-18 par laquelle le conseil des maires accepte le projet d'acte notarié de Me Rodrigue Thibeault, notaire, pour la servitude de passage en territoire public intramunicipal pour le projet d'eau potable de la municipalité de Saint-Siméon;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'acte notarié n'a pas encore été signé par les deux parties;

**CONSIDÉRANT** la nomination d'un nouveau préfet en novembre 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de déléguer le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Bernard Maltais, et le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour signer ledit projet d'acte notarié.

c. c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, municipalité de Saint-Siméon

10-02-22

**DEMANDE AU VOLET II DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF) POUR LES PALISSADES, DÉLÉGATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER DE LA MRC POUR MONTER LA DEMANDE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater l'ingénieur forestier de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Stéphane Charest, afin qu'il dépose une demande d'aide financière au volet II du PMVRMF pour les Palissades.

Il est également résolu de déléguer le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour signer la demande d'aide financière.

c. c. M. Stéphane Charest, agent de développement forestier, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

10-02-23

**MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, DEMANDE D'APPUI POUR DES TRAVAUX DU MTQ AU PONT DE LA RIVIÈRE SAULT-À-LA-PUCE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2010-02-17 de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la fluidité sur la route 138 qui mène à notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'appuyer et de faire sienne la résolution précitée comme si elle était au long reproduite.

c. c. MRC de La Côte-de-Beaupré

10-02-24

**ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE : DEMANDE D'APPUI**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de l'Association Loisirs chasse et pêche du territoire libre du secteur Pied-des-Monts;

**CONSIDÉRANT** la mise en valeur du territoire que créer la présence de sentiers dans le secteur du Pied-des-Monts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer ladite association dans sa demande de renouvellement d'un bail pour l'exploitation de sentiers de randonnée dans le secteur du Gros-Mont.

c. c. M. Gaétan Girard, Association Loisirs chasse et pêche du territoire libre du secteur Pied-des-Monts

10-02-25

**ACCEPTATION : DÉLÉGATIONS, NOMINATIONS, ADHÉSIONS, ACHATS, DÉBOURSÉS TRIMESTRIELS, COMPTES À PAYER ET DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement ce qui suit :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) des mois de janvier et février 2010 conformément au document portant la cote « C/P Février 2010 » déposé lors de la 2<sup>e</sup> séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 20 929,15 \$;
- d'autoriser les déplacements de la MRC du mois de janvier et février 2010 conformément au document portant la cote « C/P Février 2010 » déposé lors de la 2<sup>e</sup> séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 1 436,31 \$;
- d'autoriser le paiement des comptes à payer du TNO des mois de janvier et février 2010 conformément au document portant la cote « C/P Février 2010 » déposé lors de la 2<sup>e</sup> séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 54 533,24 \$;
- de procéder à l'achat d'un cadeau de reconnaissance pour l'implication de monsieur Pierre Asselin dans le développement des projets de Saumon Rivière-Malbaie;
- de faire un don de 100 \$ à la Fondation de l'Hôpital de La Malbaie relativement au décès de l'épouse du maire de Baie-Sainte-Catherine;
- de déléguer le directeur général et/ou le préfet pour signer la Convention de communication et de mise à jour d'adresses Québec avec le MAMROT;
- d'acheter un balayeur de bottes auprès de Produits sanitaires Lépine à Québec au coût de 1 195 \$;
- d'acheter un abat-poussière pour une somme d'environ 10 000 \$;
- d'acheter une attache à gratte au coût de 5 000 \$;
- d'acheter et installer une pompe au troisième bassin (7 000 \$);

- d'acheter 100 copies du numéro spécial de la revue dédiée au 25<sup>e</sup> anniversaire des Grands Prix du Tourisme (1 000 \$);
- de renouveler l'adhésion au portail de Québec municipal au coût de 846,56 \$ taxes incluses;
- de renouveler l'adhésion à l'Association des évaluateurs du Québec pour une somme de 90 \$;
- d'acheter des billets (1 table MRC et une table TNO) pour le 8<sup>e</sup> souper-bénéfice de Saumon Rivière-Malbaie le 27 mars 2010 au Fairmont Manoir Richelieu (1 000 \$ par table pour un total de 2 000 \$);
- d'acheter un ordinateur auprès d'InfoComm au coût d'environ 895 \$ plus taxes (poste de madame Kathy Duchesne);
- d'acheter un ordinateur portable dédié au projecteur dans la salle du conseil des maires;
- d'acheter deux billets pour le souper-bénéfice de Canards Illimités (50 \$ du billet pour un total de 100 \$) le 20 mars 2010 et d'y déléguer le préfet;
- d'acheter deux billets pour la soirée vins et fromages du Musée de Charlevoix (100 \$ du billet pour un total de 200 \$) le 6 mars 2010 et d'y déléguer le préfet.

10-02-26

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR SIMON VILLENEUVE À TITRE D'AMÉNAGISTE-INSPECTEUR RÉGIONAL ET DE MADAME DENISE SIMARD À TITRE D'AGENTE DE BUREAU**

**CONSIDÉRANT** les entrevues réalisées le 22 février 2010 avec monsieur Simon Villeneuve pour le poste d'aménagiste-inspecteur régional et avec madame Denise Simard pour le poste d'agente de bureau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de :

- monsieur Simon Villeneuve à titre d'aménagiste-Inspecteur régional, conditionnellement à un test psychométrique favorable, confirmant ses aptitudes pour le poste;
- madame Denise Simard à titre d'agente de bureau pour une période de 10 à 12 mois.

**10-02-27**

**FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR UN ABATTOIR À MÊME LE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'entériner la résolution du comité du Fonds de diversification économique de la MRC de Charlevoix-Est de financer une étude de faisabilité pour la construction d'un abattoir pour une somme maximale de 25 000 \$ ne dépassant pas 70 % du coût total de l'étude.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

**10-02-28**

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET), DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ AUPRÈS DE SOLUS SÉCURITÉ**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un détecteur de gaz auprès de Solus sécurité au coût de 1 034,16 \$ taxes incluses tel que prévu au poste dépenses d'investissement LET-GMR.

**10-02-29**

**LOTS INTRAMUNICIPAUX, BAIL BLEUETIÈRE, REPORT DU REMBOURSEMENT DU 1<sup>ER</sup> VERSEMENT AU PRINTEMPS 2011**

**CONSIDÉRANT** le bail octroyé en mai 2007 par la MRC à messieurs Henri Aimé et Herman Gilbert sur les lots 8, 9 et 10, rang II Ouest, cantons de Sales, à des fins d'exploitation commerciale d'une bleuetière;

**CONSIDÉRANT** l'entente numéro 2007-05.1 intervenue entre la MRC et messieurs Aimé et Gilbert en mai 2007 voulant que la MRC, sur production de factures reliées à l'aménagement de la bleuetière, leur octroi un prêt sans intérêt jusqu'à concurrence de 35 000 \$ devant être remboursé par messieurs Aimé et Gilbert à partir de la 4<sup>e</sup> année du bail numéro 2007-05.1 signé avec la MRC à raison de 3 500 \$ par année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe de reporter le premier remboursement du 1<sup>er</sup> versement de 3 500 \$ de messieurs Henri Aimé et Herman Gilbert relativement à l'entente numéro 2007-05.1 au printemps 2011.

10-02-30

**CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX (CECC) : DEMANDE D'APPUI**

**CONSIDÉRANT** le projet de campus au Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC) consistant à répondre aux besoins d'éducation, de formation et de développement culturel, social, communautaire et sportif des jeunes et des adultes de Charlevoix, lequel est inscrit au plan d'action du second projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de diversification et de développement économiques de la MRC mise sur le développement de nouveaux programmes collégiaux lesquels sont conditionnels à la consolidation de la clientèle du CECC et que le meilleur moyen d'y parvenir est de créer un campus au Centre d'études collégiales en Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est issu et repose sur un partenariat avec des organismes et des institutions du milieu dont le CÉGEP de Jonquière, Desjardins, CLE, CLD et MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est et de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de l'enseignement postsecondaire représente une voie d'avenir pour les communautés rurales, contribuant à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale et bénéficiant de la mise en place d'un développement durable et d'une occupation dynamique du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comporte des investissements importants pour notre milieu, évalués à 6,3 millions de dollars, dont la majorité proviendra de la Fondation Campus Charlevoix et des gouvernements provincial et fédéral;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, d'appuyer le projet de Campus de l'organisme Campus Charlevoix.

c. c. M. Jean Lajoie, Fondation Campus Charlevoix

10-02-31

**PACTE RURAL : TRANSFERT BUDGÉTAIRE AU CLD ET PLAN DE DIVERSIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général du CLD de la MRC de Charlevoix-Est assume la permanence des comités relatifs au pacte rural, d'une part, et sur le plan de la diversification économique, d'autre part;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions financières de ces comités sont entérinées par le conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de transférer pour gestion au CLD de la MRC de Charlevoix-Est les enveloppes financières gouvernementales rattachées au Pacte rural et au plan de diversification économique de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

10-02-32

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 21 h 5, sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est ajournée au 8 mars 2010 à 17 h.

---

Bernard Maltais  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de février 2010 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix Est, tenue le huitième jour de mars deux mille dix (08/03/10) à 17 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine  
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
M. Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs  
Mme Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie  
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, et monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et du bâtiment, assistent également à la séance.

**10-02-32**

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2010**

Le maire de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault, propose la réouverture de la séance ordinaire du mois de février 2010 à 17 h.

**10-02-33**

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME CIMA+ POUR LA RÉALISATION D'UN AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN SNIGOLE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Charlevoix-Est opère un lieu d'enfouissement technique (LET) régional;

**CONSIDÉRANT** que ce LET est situé au bout du chemin Snigole;

**CONSIDÉRANT** que l'asphaltage de ce chemin est justifié pour améliorer sa sécurité et son entretien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement :

- de mandater la firme CIMA+ pour réaliser une étude d'un avant-projet préliminaire pour la réfection du chemin Snigole au coût de 15 000 \$ plus les taxes applicables payable à même le budget de l'enfouissement des déchets.

c. c. M. Henri Desmeules, développements et infrastructures,  
CIMA+

10-02-34

**AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS DE 1 100 LITRES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Charlevoix-Est désire remplacer l'ensemble des conteneurs à chargement arrière utilisés pour la collecte sélective;

**CONSIDÉRANT** que ce remplacement permet d'optimiser la collecte des matières recyclables par l'utilisation d'un seul camion pouvant effectuer l'ensemble de la collecte automatisée;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire elle doit procéder à l'achat de bacs roulants de 1 100 litres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'environ 40 bacs roulants de 1 100 litres.

10-02-35

**RÉVISION COMPLÈTE DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2010-2015**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de la rencontre de travail sur la gestion des matières résiduelles qui a eu lieu le samedi 6 mars 2010 aux bureaux de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des maires était présent à cette rencontre;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Charlevoix-Est apporte des changements majeurs à son devis d'appel d'offres pour la collecte sélective 2010-2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- d'invalidiser la première version de son devis d'appel d'offres pour la collecte sélective 2010-2015.

Il est également résolu de procéder à la rédaction et à la distribution d'une deuxième version du devis d'appel d'offres pour la collecte sélective 2010-2015.

10-02-36

**LABORATOIRE RURAL, PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE, ACCEPTATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** le projet de laboratoire rural « Conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural » de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** la participation du Carrefour action municipale et famille (CAMF) à ce projet à titre d'expert-conseil;

**CONSIDÉRANT** le projet de protocole d'entente rédigé par le CAMF, en collaboration avec la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'accepter le protocole d'entente entre le Carrefour action municipale et famille et la MRC relatif au projet de laboratoire rural ayant pour titre « Conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural » et de déléguer le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard pour signer ledit protocole.

c. c. M. Marc-André Plante, directeur général, CAMF

10-02-37

**VERSEMENT DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est ont adopté une résolution par laquelle elles demandent que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec verse à la MRC toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui leur sont dues;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite que toutes les remises des municipalités et celles qui lui sont dues pour le TNO soient directement versées par l'Agence au centre d'appel d'urgence qui dessert toutes des municipalités et la MRC, soit CAUCA (Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches);

**CONSIDÉRANT** l'Entente concernant le regroupement des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est en vue d'assurer la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire signée en avril 2008 par toutes les municipalités et la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de demander à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser directement à CAUCA toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui sont dues à l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est et à la MRC (TNO).

c. c. M. Serge Allen, directeur général, Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec  
M. Daniel Veilleux, directeur général, CAUCA

10-02-38

**BONIFICATION DE L'ÉTUDE DE MUNICIPALISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE RÉALISÉE PAR LA FIRME CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de la rencontre de travail sur la gestion des matières résiduelles qui a eu lieu le samedi 6 mars 2010 aux bureaux de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Charlevoix-Est apporte des changements majeurs à son devis d'appel d'offres pour la collecte sélective 2010-2015;

**CONSIDÉRANT** que ces changements modifient de façon substantielle le mandat donné à la firme Consultants Enviroconseil pour la réalisation d'une étude de municipalisation de la collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de bonifier l'attente monétaire convenue avec la firme Consultants Enviroconseil pour la réalisation de l'étude de municipalisation de la collecte sélective payable à même le budget de la collecte sélective.

**10-02-39**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 17 h 20.

---

Bernard Maltais  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier